

# Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID

## PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RRR) 2 jours | 14h00 | Présentiel

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies ferrées
- Avoir participé à la formation (APTH) C3R39 (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7) selon le cas, C2RE9 (Formation de recyclage initiale Classe 3 à 9 sauf 7) C2RGZ (Formation de Spécialisation perfectionnement Classe 2) ou C2RE1 (Formation de spécialisation perfectionnement Classe 1)

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité.
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières dangereuses par voies ferrées.
- Se mettre dans les conditions de l'examen.
- Évaluer ses connaissances au travers d'un examen blanc

### PÉDAGOGIE

- Powerpoint
- Théorie = 50% Exercices = 50%
- Livret de stage
- ADR et arrêté TMD en cours de validité

### VALIDATION DES ACQUIS

Corrections des exercices et des QCM.

### DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

### APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de recyclage conseiller à la sécurité RID.

### ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

### FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID*.

### ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation [info.handicap@apave.com](mailto:info.handicap@apave.com)

# Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID

CSTMID

## PROGRAMME

### 1<sup>ère</sup> JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCUEIL	Le programme, déroulement de l'examen
LA RÈGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le RID (structures et parties)</li> <li>• L'annexe II de l'arrêté TMD</li> </ul> Les généralités du RID
EXERCICES	Différences entre RID et ADR : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trafic ferrouage</li> <li>• Intervenants spécifiques (gestionnaire d'infrastructure, E.C.E...)</li> <li>• Les exemptions</li> <li>• La signalisation</li> <li>• Les Wagons-citernes</li> <li>• Les limitations de chargement</li> <li>• Les colis express</li> </ul> Correction collective.

### 2<sup>ème</sup> JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : <ul style="list-style-type: none"> <li>• QCM de 50 questions</li> </ul> Correction collective
ÉVALUATION DE SATISFACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la formation</li> </ul>
SYNTHÈSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions, synthèse</li> </ul>
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : <ul style="list-style-type: none"> <li>• QCM de 50 questions</li> </ul> Correction collective

FIN DE LA FORMATION